



COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE
Personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation
13-20 octobre 2011 : élections professionnelles
Académie de Bordeaux



PERSONNELS CONTRACTUELS

COMBATIFS AU QUOTIDIEN

CONSTRUCTIFS POUR DEMAIN



NOS REPRÉSENTANTS

- > se battent pour le respect de l'égalité de traitement ;
- > veillent à la régularité des opérations de gestion ;
- > rendent compte aux personnels.
- > Les représentants du Sgen-CFDT reçoivent une formation et disposent d'un service juridique.

Une élection pour défendre les personnels

Les représentants du Sgen-CFDT interviennent pour contrôler les décisions de l'administration, défendre leur point de vue et faire évoluer les textes et règlements afin d'améliorer la reconnaissance et les conditions de travail des personnels. Partout, le Sgen-CFDT agit pour une défense individuelle et collective des personnels, équitable, efficace et sans clientélisme. C'est notre engagement.

Pierre Marie Rochard, secrétaire du Sgen-CFDT Aquitaine

LA CFDT S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES PRÉCAIRES

Le 31 mars 2011, la CFDT Fonction publique a signé le protocole d'accord sur la « sécurisation des agents contractuels ».

- > Dans l'Éducation nationale, le Sgen-CFDT s'engage pour faire valoir les avancées du protocole et obtenir de nouveaux droits pour les agents contractuels. Il revendique leur intégration sans concours.

ENTRE LE 13 ET LE 20 OCTOBRE 2011
WWW.VOTEZ.SGEN-CFDT!

Dans ce document, les désignations des personnes concernent indifféremment des femmes et des hommes.

www.sgencfdtaquitaine.org



ENTRE LE 13 ET LE 20 OCTOBRE 2011

JE VOTE SGEN-CFDT !

DES PERSONNELS RESPECTÉS

RESPECT DES INSTANCES

La loi de 2008 sur le dialogue social a prévu que les compétences du comité technique soient celles du collectif : les CCP ont la responsabilité de la gestion individuelle.

- > Un exemple : pour le Sgen-CFDT, les affectations et renouvellements doivent relever des Commissions consultatives paritaires académiques. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

EN FIXANT LONGUEMENT LE MONTANT DE SA RÉMUNÉRATION, ON FINIT PAR DISTINGUER UNE TRÈS LÉGÈRE AUGMENTATION.



FACILITER L'ACCÈS PERMANENT AU CDI

- > Accès au CDI de tous les contractuels après 6 ans.
- > Prise en compte d'une quotité de travail à mi-temps comme exercice à temps plein.
- > Prise en compte d'une année complète en cas d'interruption inférieure à trois mois.
- >> Portabilité du contrat pour l'accès au CDI.

À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL

Le Sgen-CFDT exige :

- > Tout contractuel doit être rémunéré au même indice que le premier échelon du corps de titulaires dont il assure les fonctions.
- > Sa rémunération doit évoluer au moins tous les 3 ans.
- > Une grille indiciaire nationale.
- > La prise en compte de l'expérience et des diplômes possédés.

LA FORCE DU SGEN-CFDT

- > Le poids de la CFDT dans la Fonction publique.
- > Des équipes syndicales au service des personnels.
- > Un suivi des dossiers individuels.



COMBATIFS AU QUOTIDIEN
CONSTRUCTIFS POUR DEMAIN

www.sgencfdtaquitaine.org

